

## Délibération N° 2025-10

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 14 février 2025,  
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 38 ;  
**Sur proposition** de la Présidente de l'Université,

### **Prend la délibération suivante :**

#### **OBJET : Election du Vice-président enseignant chargé du Conseil d'administration**

Les administrateurs et administratrices ont élu M. Willy BEAUVALLET, membre élu du collège B du Conseil d'administration, Vice-président chargé du Conseil d'administration, au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue des membres en exercice (24 voix pour, 5 bulletins blancs).

Il prend le titre de Vice-président C.A., personnels et stratégie budgétaire.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 29

Fait à Lyon, le 17 février 2025

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université à compter du 21 février 2025

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 21 février 2025.